

**Aniterra SA**Moserstrasse 21 3421 Lyssach siège social

Oberdorfstrasse 1 6222 Gunzwil

058 510 03 30

info@aniterra.ch

aniterra.ch



## Règlement sur les taxes 2025

### Cotisation de base (annuelle)

Cotisation de base/contribution de base	forfaitaire	CHF	80.00
par ha (max. 60 ha)	par ha	CHF	1.20
par UGB (max. 40 UGB), pas de taxe si canton coûts du contrôle du bien-être des animaux prend en charge	par UGB	CHF	1.00

### Contributions aux programmes de droit public (redevance annuelle de base)

Contribution au bien-être des animaux SST	forfaitaire	CHF	10.00
Contribution au bien-être des animaux SRPA	forfaitaire	CHF	10.00
Contribution de pâturage (part élevée de sorties et de pâturage)	forfaitaire	CHF	10.00
Contribution à la qualité du paysage	forfaitaire	CHF	10.00
Mise en réseau	forfaitaire	CHF	10.00
Utilisation efficace de l'azote Grandes cultures (bilan azote à 90%)	forfaitaire	CHF	5.00
Contribution à la production de lait et de viande basée sur les herbages	forfaitaire	CHF	5.00
Couverture du sol sur les terres agricoles ouvertes	forfaitaire	CHF	5.00
Couverture du sol Légumes	forfaitaire	CHF	5.00
Couverture du sol Vigne	forfaitaire	CHF	5.00
Techniques de conservation des sols dans les cultures	forfaitaire	CHF	5.00
Grandes cultures : non-recours aux herbicides	forfaitaire	CHF	5.00
Grandes cultures : non-recours aux produits phytosanitaires (Pph)	forfaitaire	CHF	5.00
Contribution pour la technique d'application	forfaitaire	CHF	5.00
Cultures permanentes : aides selon l'agriculture biologique	forfaitaire	CHF	5.00
Cultures permanentes : renonciation aux insecticides, acaricides et fongicides après la floraison	forfaitaire	CHF	5.00
Cultures spéciales : renoncement aux herbicides	forfaitaire	CHF	5.00
Légumes et baies : Renoncer aux insecticides, acaricides	forfaitaire	CHF	5.00

### Estivage (pas de taxe annuelle)

Frais de base, y compris déplacement/préparation et suivi	forfaitaire	CHF	130.00
Contrôle de l'estivage après le temps effectif	par heure	CHF	90.00

### Contributions de programme de droit privé (taxe annuelle de base)

Exigences de base d'IP Suisse	forfaitaire	CHF	20.00
IP Suisse Biodiversité (facturation uniquement en cas de contrôle effectif)	forfaitaire	CHF	100.00
IP Suisse Légumes et fruits	forfaitaire	CHF	40.00
Pommes de terre IP Suisse	forfaitaire	CHF	40.00
IP Suisse Betteraves sucrières	forfaitaire	CHF	20.00
IP Suisse Céréales et colza	forfaitaire	CHF	20.00
Viande IP Suisse (sans élevage de porcs)	forfaitaire	CHF	40.00
Porcs IP Suisse engraissement ou élevage (engraissement et élevage Fr. 232.00)	forfaitaire	CHF	172.00

## Aniterra SA

Moserstrasse 21 3421 Lyssach siège social  
Oberdorfstrasse 1 6222 Gunzwil  
058 510 03 30 info@aniterra.ch [aniterra.ch](http://aniterra.ch)



IP Suisse Lapins	forfaitaire	CHF 40.00
Lait des prés IP Suisse	forfaitaire	CHF 20.00
Tapis vert	forfaitaire	CHF 15.00
Haute tige Suisse	forfaitaire	CHF 10.00
AQ-VS	forfaitaire	CHF 20.00
Suisse Garantie Céréales panifiables, colza, tournesol, lin, œufs	forfaitaire	CHF 10.00
SwissGAP (pas de frais annuels), Suisse Garantie Commercialisateur	par heure	CHF 90.00
Inscriptions tardives de commandes de contrôle de label	forfaitaire	CHF 50.00

### Contrôles supplémentaires (contrôles ultérieurs, nouvelles inscriptions, etc.)

Forfait de déplacement	forfaitaire	CHF 40.00
Taxe de base et 1 heure en service	par heure	CHF 90.00
Temps de contrôle supplémentaire	par heure	CHF 90.00

### Missions spéciales

Personnes chargées des contrôles et personnel des postes de contrôle	par heure	CHF 90.00
Cadre	par heure	CHF 120.00

### Divers

Clarifications sur la protection des eaux ou la protection des animaux (spécialiste)	par heure	CHF 90.00
Calcul du bilan nutritif / du bilan alimentaire (par bilan)	forfaitaire	CHF 80.00
Sites de production supplémentaires éloignés (par site supplémentaire, distance > 10km)	forfaitaire	CHF 50.00
Non-conformités Protection des eaux hors contrôle de base	forfaitaire	CHF 20.00
Supplément contrôles express	forfaitaire	CHF 100.00
1er rappel	forfaitaire	CHF 10.00
2ème rappel	forfaitaire	CHF 20.00
Frais de poursuite	forfaitaire	CHF 150.00

### Taxes spécifiques pour les entreprises dans le canton de Berne

Contrôles d'utilisation des surfaces de protection de la nature (sur la SAU), redevance annuelle	forfaitaire	CHF 5.00
--	-------------	----------

### Taxes spécifiques pour les entreprises dans le canton de Lucerne

Contribution au programme Contrat de lac	forfaitaire	CHF 40.00
Contribution au programme Échantillons de sol	forfaitaire	CHF 60.00
Contribution au programme AOP Sbrinz	forfaitaire	CHF 50.00

### Autre

Autres programmes selon les directives des cantons, fiches techniques et accords avec les donneurs d'ordre.

Tous les prix s'entendent hors TVA



**Aniterra SA**

Moserstrasse 21 3421 Lyssach siège social

Oberdorfstrasse 1 6222 Gunzwil

058 510 03 30 info@aniterra.ch [aniterra.ch](http://aniterra.ch)

